

Modification de la politique de verbalisation de certaines incivilités : augmentation des taxes contre les dépôts clandestins et les faits d'urine.

Bruxelles, le 13 août 2013 – Depuis le 7 août 2013, un nouveau Règlement taxe en matière de Propreté Publique est en vigueur à la Ville de Bruxelles. La portée de ce nouveau Règlement est simple : accentuer la politique de verbalisation de certains comportements inciviques. Ainsi la taxe à l'encontre des dépôts clandestins passe de 100 euros/m³ à 250 euros/m³. Et celle pour les faits d'urine sur la voie publique passe de 50 euros à 100 euros.

Augmentation de la taxe contre les dépôts clandestins et les faits d'urine

En décembre 2007, l'Echevine Karine Lalieux a pourvu la Ville d'un Règlement-taxe sur les incivilités en matière de Propreté publique. Cet outil fait partie intégrante de la politique développée par la Ville en matière de propreté. Il permet de verbaliser les auteurs d'incivilités, ceux-là même qui souillent l'espace commun à tous et sont responsables des problèmes de propreté.

Particulièrement simple et efficace, cet outil a permis de multiplier par 50 l'efficacité de la verbalisation. Mis en œuvre par 51 agents du Service de la Propreté Publique de la Ville spécialement assermentés à cet effet et par les Policiers bruxellois (ayant quant à eux reçu une formation spécifique en la matière), ce Règlement taxe permet, chaque jour, de taxer les comportements inciviques qui dégradent l'espace public. Au total, ce sont plus de 32.000 taxes qui ont été dressées en 5 ans.

Et cette politique a montré son efficacité, notamment en ce qui concerne les petits déchets et les affiches sauvages. En ce qui concerne les dépôts clandestins et l'urine, de nettes améliorations sont observées en certains endroits, mais de trop nombreux actes d'incivilité restent encore commis. Dès lors, et conformément à l'engagement qu'elle avait pris pour la présente législature, Karine Lalieux a décidé de durcir le ton à l'égard de certains comportements :

« Je propose aujourd'hui d'accentuer cette politique en augmentant les taxes contre les comportements qui causent des dommages particulièrement importants : les faits d'urine et les dépôts clandestins » précise Karine Lalieux, Echevine de la Propreté publique.

Adopté par le Conseil communal le 22 avril, le nouveau Règlement a été validé par la tutelle et est officiellement entré en vigueur le 7 août 2013.

Les faits d'urine sur la voie publique passeront donc de 50€ à 100€. Ces comportements sont particulièrement dommageables au moment de leur réalisation. Par la suite, ils dégradent et imprègnent de manière durable les lieux où ils ont été réalisés. Parallèlement, la Ville de Bruxelles poursuit sa politique d'installation de toilettes et d'urinoirs publics pour lutter contre ces comportements et proposer des solutions concrètes. Le nettoyage à l'eau des espaces fréquemment souillés a également été généralisé. *« J'ai mis en place des moyens concrets et efficaces pour répondre à cette problématique. Toilettes, urinoirs, nettoyage à l'eau sont autant de réponses. Mon Service ne peut pas*

continuer indéfiniment à nettoyer les souillures de certains. Les personnes qui urinent dans nos rues, sur nos maisons, contre nos bâtiments et nos monuments seront dorénavant plus durement punies. »

Auparavant, les dépôts clandestins étaient taxés 100€ par mètre cube entamé. Cette taxe s'élève désormais à 250€ par mètre cube entamé. Les dépôts clandestins constituent une réelle nuisance et mobilisent des moyens spécifiques et coûteux. Ils inscrivent un profond sentiment de malpropreté dans les endroits où ils sont fréquemment déposés. Chaque jour, des équipes sillonnent les rues de la Ville pour enlever ces déchets. En 2012, près de 8.000 interventions ont été réalisées et plus de 2.500 tonnes ont été enlevées. *« Les efforts réalisés par mon Service sont conséquents. Et je ne peux pas croire que les personnes qui déposent ces déchets ignorent l'illégalité de leur geste. C'est un comportement prémédité et conscient qu'il s'agit de combattre plus durement. Je ne tolère pas que quelques-uns réduisent les efforts des ouvriers de propreté et souillent sans cesse le cadre de vie de tout un chacun. Ils seront plus sévèrement verbalisés ! »* précise Karine Lalieux, l'Echevine de la Propreté.

Contact presse, Romain De Reusme
romain.dereusme@brucity.be – 02/279.48.54 - 0485/41.59.57